

Conditions particulières de vente Groupes Collectivités & Affinitaires

Réservées aux groupes dans le cadre de séjours CSE, collectivités, associatifs ou privés

Les conditions de vente des agents de voyages sont régies par les articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants du code du tourisme.

Sans préjudice de ce qui précède, il est précisé que les dispositions du code du tourisme applicables aux voyageurs ne sont pas applicables au Client dans sa relation avec Club Med lorsqu'il n'est pas une personne physique qui voyage, mais qu'il intervient comme intermédiaire ou revendeur.

PRÉAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente (les « CPV ») définissent les conditions d'achat des prestations « Groupes Collectivités & Affinitaires », qui désignent des séjours organisés et réservés par des CSE, collectivités, associations ou particuliers (« Clients »), pour des groupes de minimum 15 personnes physiques bénéficiaires séjournant ensemble dans le cadre d'événements affinitaires, familiaux ou privés (« les Participants »).

Sont désignés pour les besoins des CPV comme « Groupes Individuels », les séjours Groupes Collectivités & Affinitaires réservés par des personnes physiques agissant dans le cadre d'événements privés (mariage, réunion de famille ou amis), à l'exclusion de toute activité associative, professionnelle ou commerciale.

Les CPV viennent compléter et modifier les conditions générales de vente du Club Med® (« CGV ») que le Client est invité à télécharger sur www.clubmed.fr (le « Site ») en suivant le lien en bas de page d'accueil vers la rubrique « Conditions de vente » et dont le Client déclare avoir pris connaissance et accepter. Les termes en majuscules utilisés dans les CPV et qui n'y sont pas définis renvoient aux définitions données dans les CGV. Les CPV prévalent sur les CGV afin de tenir compte des spécificités des produits et/ou des conditions commerciales Groupes Collectivités & Affinitaires.

Le Client s'engage également à porter à la connaissance des Participants les informations précontractuelles requises et les conditions des CGV et CPV qui leurs sont applicables conformément au Code du tourisme.

Les CPV s'appliquent aux Clients à l'exclusion de toutes autres conditions particulières et ne sont pas cumulables avec les offres promotionnelles, réductions de prix et/ou programmes de fidélité proposés par le Club Med® à sa clientèle à titre individuel, sauf exception expressément mentionnée dans lesdites offres.

Les CPV sont systématiquement jointes à chaque proposition commerciale du Club Med® et chaque contrat de vente conclu avec le Client (« Contrat » ou « Réservation »). Sans préjudice de ce qui précède, il est précisé que si la Réservation concerne un séjour Circuit Découverte ou bien un séjour Croisière à bord du Club Med 2 (« Bateau »), ces derniers sont soumis à des conditions particulières de vente disponibles sur le Site, venant compléter les CGV et auxquelles les CPV seront réputées se référer.

1. LES PRESTATIONS

Les prestations comprennent le Forfait Club Med tel que défini aux CGV, avec ou sans transport, pour des séjours en Resorts, Villas & Chalets, Circuits Découverte, Croisières à bord du Bateau ou autres types de séjours tels que figurant aux brochures du Club Med® ou sur le Site (ci-après désigné « Séjour » ou « Forfait »), et pour une durée déterminée selon les termes du Contrat.

Les dates d'ouverture des différents Resorts figurant sur les brochures ou sur le Site ne sont pas automatiquement applicables aux groupes, le Club Med® se réservant la possibilité de déterminer des dates d'ouverture ou de disponibilité des établissements propres à la réception des Groupes Collectivités & Affinitaires.

Dans tous les cas, les Séjours en Resort comprennent l'hébergement en pension complète, incluant le Bar & Snacking (hors Champagnes et alcools VSOP) et l'accès aux activités et équipements de l'établissement inclus dans le Forfait. Pour les Séjours en Resort, la pension complète s'entend du diner du jour d'arrivée au déjeuner du jour de départ inclus.

Les prestations peuvent également comprendre certaines activités ou services avec supplément ou à la carte et désignés comme tels dans les brochures du Club Med® ou sur le Site (les « Services »). Pour les Services proposées sur place en Resort, le Client pourra désigner à l'avance un ou des responsables pouvant souscrire à ces

Services au nom du Client et dont la signature engagera le Client, le prix de ces Services étant facturé avec le solde de la Réservation. Les Participants peuvent par ailleurs souscrire à ces Services à titre personnel et à leurs frais, étant précisé qu'en cas de défaut de paiement, le Client se porte garant de leur règlement sur présentation des justificatifs correspondants.

À la demande du Client, certaines prestations spécifiques aux groupes dans le cadre d'événements privés (ex. mariage, anniversaire, prestations événementielles, concert, spectacle, dîner de gala, réservation de salles ou d'espaces) (les « Prestations Annexes ») peuvent être également incluses dans les services offerts aux Clients. Ces Prestations Annexes pourront être soumises à des conditions d'annulation ou de modification distinctes de celles prévues dans les CPV, qui seront préalablement précisées au Client. Toutes Prestations Annexes ou adaptation des prestations proposées (ex. hébergement individuel) doivent faire l'objet d'une demande formulée au moment de la Réservation. Selon leur nature, elles seront ajoutées au Forfait, ou facturées séparément au titre de prestations spécifiques. Si le Client demande des Prestations Annexes supplémentaires, en ce compris l'ajout de Participants, après la Réservation, ces demandes feront l'objet d'un devis de la part du Club Med® sous réserve de disponibilité des prestations demandées.

2. MODALITÉS FINANCIERES

2.1 PRIX

2.1.1 Le prix total de la Réservation (« Prix ») comprend le prix du Séjour (avec ou sans transport), des Services et des Prestations Annexes demandées par le Client. Le prix du Séjour est communiqué par Participant, sauf exception (notamment en cas de privation d'un Resort). Les prix sont forfaitaires et susceptibles de révision (notamment en cas de variation du coût des transports lié au coût du carburant), dans les conditions prévues à l'article 3.2.2 des CPV.

En outre, le Club Med® se réserve expressément la possibilité de modifier les conditions initialement proposées, en particulier en matière de prix, en cas de réduction par le Client du nombre de nuitées ou du nombre de Participants prévus à la Réservation. A cet égard, il est précisé qu'une diminution du nombre de nuitées ou du nombre de Participants n'entraîne pas nécessairement une diminution du prix initialement proposé (notamment dans le cas où une diminution du nombre de Participants n'entraîne pas une baisse du nombre de chambres occupées). Les prix proposés par le Club Med® pour certains séjours Groupes impliquent la présence d'un nombre minimal de Participants en deçà duquel la Réservation ne peut être obtenue aux mêmes conditions. Dans cette hypothèse, le nombre minimal de Participants est expressément mentionné sur le contrat de vente du Client.

Sans préjudice de ce qui précède, toute réduction du nombre de nuitées ou de Participants sera assimilée à un cas d'annulation du fait du Client dans les conditions définies à l'article 3.1 des CPV.

2.1.2 Il est par ailleurs précisé que toute communication de coordonnées bancaires, tout paiement ou toute acceptation de documents émanant du Club Med® par le Client implique l'acceptation sans réserve par ce dernier des CPV en ce compris les CGV, conformément aux dispositions du préambule des présentes.

2.2 CONDITIONS DE RÉGLEMENT

Le Client figurant sur la Réservation reste seul responsable du paiement de l'intégralité du Séjour pour l'ensemble des Participants.

Les Réservations en exclusivité (mise à disposition au bénéfice d'un Client de la totalité du Resort ou du Bateau) font l'objet de conditions de règlement particulières agréées au cas par cas. Pour les Réservations hors exclusivité, le Client s'engage à régler le prix total de la Réservation à réception des factures adressées par Club Med®, par virement bancaire ou par chèque, selon l'échéancier de règlement figurant au présent article.

A défaut de paiement des sommes dues avant départ à l'une quelconque des échéances, le Club Med® pourra considérer que le Contrat est résilié de plein droit pour Annulation totale du fait du Client dans les conditions prévues à l'article 3.1 des CPV, et les frais (ou pénalités) correspondants seront appliqués au Client, à titre de clause pénale.

Dans tous les cas, à défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, le Client sera redevable de plein droit d'une pénalité de retard égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur en France, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € minimum.

Versements		
A la Réservation et à plus de 30 jours avant le départ	A 30 jours et moins avant le départ	Au retour du Séjour
Acompte de 30% du Prix	100% du Prix	Solde du Prix correspondant aux Services et Prestations Annexes supplémentaires et les frais d'annulation ou modification partielle le cas échéant

À tout moment entre la Réservation et la date de départ, dans le cas où les Services, Prestations Annexes ou modifications apportées à la Réservation par le Client (ex. ajout de Participants, sur classement des chambres) viendraient à excéder un montant cumulé de 10.000 euros TTC, le Club Med® se réserve la possibilité de réclamer au Client un versement complémentaire, afin que lui soit réglé avant départ un montant total correspondant à 100% du Prix actualisé de la Réservation.

2.3 CONFIRMATION

La Réservation est provisoire et ne devient ferme qu'à parfait paiement du premier acompte. Le Client doit confirmer la liste des Participants 30 jours avant la date de départ.

3. ANNULATIONS ET MODIFICATIONS

3.1 DU FAIT DU CLIENT

Le Client peut modifier sans frais les conditions de sa Réservation, sous réserve des disponibilités et des conditions cumulatives définies à l'article 4.1.1. « Modifications du fait du G.M® » des CGV. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, des frais seront facturés au Client en application des barèmes indiqués ci-dessous et un nouveau Contrat sera établi.

La faculté prévue à l'article 4.1.1. des CGV de modifier sans frais la date de départ ou la destination, à plus de 14 jours de la date de départ, pour une nouvelle date de départ au maximum 7 jours avant ou 7 jours après la date initialement prévue, est expressément exclue pour les Séjours Groupes Collectivités & Affinitaires.

Lorsque le prix du Forfait réservé comprend le transport, toute annulation et/ou modification du transport par le Client (telle que modification de la date de départ et/ou de retour et/ou du pré/post-acheminement concerné, de destination, du nombre de Participants transportés), est automatiquement considérée comme une modification de la Réservation du fait du Client et entraîne l'application des frais (ou pénalités) correspondants, à titre de clause pénale, tels que définis ci-après.

Date de modification / résiliation de la Réservation	Type de Forfait		
	Réservation sans transport ou par « Vol Club Med »	Réservation avec transport par « Vol Flexible » ou par train	Réservation avec transport par « Vol Standard »
Annulation ou modification partielle d'une Réservation sans exclusivité <i>(portant sur une partie des Participants ou des prestations du Contrat)</i>			
60j et + avant la date de départ	40€/Participant pour frais de dossier	10% du prix*	40€/Participant pour frais de dossier +100 % du prix du transport***
de 60j à 30j avant la date de départ	30% du prix*	30% du prix*	30% du prix hors transport** + 100% du prix du transport***
de 29j à 15j avant la date de départ	50% du prix*	50% du prix*	50% du prix hors transport** + 100% du prix du transport***
de 14j jusqu'à la date de départ	100% du prix*	100% du prix*	100% du prix hors transport** + 100% du prix du transport***
Annulation ou modification totale d'une Réservation sans exclusivité <i>(portant sur l'ensemble des Participants et des prestations du Contrat)</i>			
60j et + avant la date de départ	40€/Participant pour frais de dossier	30% du prix total de la Réservation	40€/Participant pour frais de dossier + 100% du prix du transport***
de 60j à 30j avant la date de départ	50% du prix total de la Réservation	50% du prix total de la Réservation	50% du prix hors transport** + 100% du prix du transport***
de 29j à 15j avant la date de départ	100% du prix total de la Réservation		
de 14j jusqu'à la date de départ		100% du prix total de la Réservation	100% du prix hors transport** + 100% du prix du transport***
Annulation ou modification (totale ou partielle) d'une Réservation avec exclusivité			
de 180j et + avant la date de départ	40€/Participant pour frais de dossier		
de 180j à 120j avant la date de départ	30% du prix total de la Réservation		
de 119j à 30j avant la date de départ	60% du prix total de la Réservation		
de 29j à 1j avant la date de départ	90% du prix total de la Réservation		
le jour du départ	100% du prix total de la Réservation		
<i>*Prix total des prestations du Contrat annulées/modifiées **Prix total des prestations hors transport annulées/modifiées ***Prix total des transports annulés/modifiés Ces prix figurent au Contrat ou, le cas échéant, au dernier avenant dudit Contrat</i>			

3.2 DU FAIT DU CLUB MED®

3.2.1 Annulation pure et simple

Voir l'article 4.2.2. « Résiliations (ou Annulations) pures et simples du fait du Club Med® » des CGV.

3.2.2. Modifications du Forfait, des programmes/itinéraires et des prix

Sans préjudice des dispositions relatives aux « Modifications du Forfait et du prix du fait du Club Med® avant le départ », paragraphe « Modifications du Forfait » prévues à l'article 4.2.1 des CGV, concernant le transport, il est en outre précisé que le plan de

vol communiqué par le Club Med® lors de la Réservation n'est donné qu'à titre indicatif. En conséquence, le Client reconnaît et accepte expressément que les horaires et conditions de vol puissent varier, entraînant le cas échéant un changement de prix, sans que ces modifications n'ouvrent droit au profit du Client à aucune indemnité ou remboursement à quelque titre que ce soit.

3.3 La date retenue pour la computation des délais servant notamment de base au calcul des pénalités contractuelles sera celle de l'émission de la lettre recommandée, du mail, fax, ou autre écrit, le cachet de la poste pour la Lettre RAR faisant foi.

4. RESPONSABILITÉ

Voir l'article 12. « RESPONSABILITE » des CGV.

Il est en outre précisé que les dommages et intérêts susceptibles d'être sollicités par le Client en réparation d'un éventuel préjudice ne pourront excéder une somme égale au double du prix total de la Réservation, auquel seront déduits tous frais et pénalités déjà appliqués le cas échéant en vertu des présentes CPV, cette limitation contractuelle du montant des dommages intérêts n'étant pas applicable en cas de dommages corporels. Le Client s'engage à prendre toutes dispositions utiles aux fins de (i) respecter et faire respecter par l'ensemble de ses Participants le protocole sanitaire du Club Med « Ensemble en sécurité » disponible sur le Site, ainsi que l'ensemble des formalités sanitaires en vigueur à la date du Séjour (formalités dont il se tiendra informé compte tenu de leurs possibles évolutions afin de pouvoir les anticiper et s'y conformer), (ii) respecter et faire respecter les normes, consignes de sécurité et décisions prises par la direction du Resort ou par ses représentants et d'obtenir de la part de ses Participants un comportement non contraire à l'ordre public

ou aux bonnes mœurs, en particulier à l'égard du personnel du Club Med® et des autres client Groupes ou des G.M.®, étant précisé qu'aucun comportement répréhensible de la part des Participants ne sera toléré au sein du Resort sous peine d'exclusion du/desdits Participants ; (iii) ne pas détériorer les infrastructures, mobilier, matériel, installations et décoration du Resort, sous peine de remboursement intégral des conséquences financières de ces détériorations, sur simple présentation de facture(s) par le Club Med® ; et (iv) faire respecter par tout intermédiaire choisi par le Client pour le suivi de son événement au sein du Resort, les obligations prévues par les CPV, le Client étant responsable de cet intermédiaire vis-à-vis du Club Med®.

Il est précisé que toute prestation musicale et/ou artistique organisée par le Client lors de l'événement relève de sa seule et entière responsabilité, le Client faisant son affaire des déclarations utiles et du paiement des droits d'auteurs et droits voisins auprès des sociétés de gestion collective concernées.

5. FORMALITÉS

Sans préjudice de ce qui précède, l'article 6. « Formalités douanières et sanitaires » des CGV est pleinement applicable au Contrat

6. ASSISTANCE ET ASSURANCE

6.1 ASSISTANCE ET ASSURANCE INCLUSE

Les Forfaits incluent une assistance rapatriement internationale, ainsi qu'une assurance individuelle accidents souscrite auprès de Generali Assurances au profit de chaque Participant inscrit. Sur le détail des prestations d'assistance et d'assurance prévues, voir l'article « Assistance » et « Assurances » des CGV.

6.2 ASSURANCE FACULTATIVE

Par ailleurs, il est vivement conseillé au Client de souscrire une assurance multirisque. Le Club Med® propose d'adhérer au contrat « Spécial Groupes » permettant la couverture de différents cas d'annulation ou de modification de tout ou partie de la Réservation. Par ailleurs, cette assurance offre également des garanties bagages,

frais médicaux, frais d'interruption de séjour. Pour toute demande de renseignement, le Client est invité à prendre contact avec son Chargé de Clientèle.

Il est rappelé que l'assurance « Spécial Groupes » reste facultative. En cas de souscription, le Client se doit et s'engage à l'égard du Club Med® à informer directement les Participants des garanties inhérentes à cette assurance et à leur remettre la documentation jointe au contrat de vente conformément notamment à l'article L112.10 du Code des Assurances. En cas d'exercice de son droit à renonciation par un Participant, le Client s'engage à transmettre ladite demande de renonciation dans les meilleurs délais à Club Med Groupes Collectivités, Service Production, 11 rue de Cambrai, 75957 Paris cedex 19, ClubMedCollectivites.production@clubmed.com, afin de pouvoir, le cas échéant, être remboursé de la prime payée dans le délai légal de 30 jours.

7. DONNEES PERSONNELLES

Chacune des parties s'engage à se conformer à la réglementation en vigueur relative aux traitements des données à caractère personnel et en particulier au Règlement UE n°2016/679 (RGPD). Dans le cadre de la réalisation des prestations, le Club Med® agit en tant que responsable du traitement des données personnelles des Participants, qui sont traitées conformément à l'article 14 des CGV. Le Client garantit avoir l'autorisation des Participants à ce que les données les concernant soient transférées au Club Med® pour les besoins liés à la gestion du Contrat et les avoir informés de

leurs droits relatifs à leurs données et des modalités d'exercice de ces droits conformément aux stipulations de l'article « Données à caractère personnel » des CGV. Le Club Med® traite également en qualité de responsable de traitement les données personnelles du personnel et des collaborateurs du Client en charge de la gestion du Contrat, conformément à la Charte de protection des données personnelles disponible sur le Site.

8. DOCUMENTS SOUS FORMAT ELECTRONIQUE

Les documents sous forme électronique, échangés entre les parties feront preuve, sous réserve que puisse être dûment identifiée les personnes dont ils émanent.